

académies
Besançon
Dijon

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



EDUCFI
Éducation économique
budgétaire et financière


BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTEME

Convention de partenariat

Entre

**Les Académies de BESANÇON et de
DIJON**

Et

La Banque de France

Contenu

I. OBJECTIFS DE L'ACCORD CADRE DU 11/10/2017	3
II. AXES DE COLLABORATION	4
1. Formation des enseignants de l'Éducation nationale	4
2. Les actions pour les élèves	5
3. Les autres actions (optionnelles).....	6
4. Communication	6
III. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE	6
1. Composition et mission du groupe de pilotage	6
2. Confidentialité et sécurité	6
IV. DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE.....	6
ANNEXE	8

CONVENTION ACADÉMIQUE DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

- **L'ACADEMIE DE DIJON**, dûment représentée par Madame Frédérique ALEXANDRE-BAILLY, rectrice de l'académie de Dijon, dont le siège est situé au 2 rue Gal Delaborde, 21000 Dijon,

et

- **L'ACADEMIE DE BESANÇON**, dûment représentée par Monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Besançon et recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, dont le siège est situé au 10 rue de la Convention, 25000 Besançon,

et

- **LA BANQUE DE FRANCE**, institution régie par les articles L.141-1 et suivants du Code monétaire et financier, au capital de 457.347.051,71 euros appartenant à l'État, ayant son siège 1 rue la Vrillière à Paris (75001), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 104 891, représentée par Monsieur François BAVAY, Directeur Régional de la région Bourgogne-Franche-Comté.

I. OBJECTIFS DE L'ACCORD CADRE DU 11/10/2017

La Banque de France et le Ministère de l'éducation nationale ont signé le 11 octobre 2017, un accord cadre définissant le contexte, les axes de collaboration, sa mise en œuvre et l'évaluation du dispositif.

Pour rappel, voici les objectifs fixés par cet accord :

Dans le cadre de sa mission de service public pour l'éducation et l'orientation des jeunes, **le Ministère de l'Éducation nationale** souhaite :

- sensibiliser les élèves, dès l'école, à la compréhension des principes d'établissement d'un budget, aux notions de monnaie, de dépenses, de crédit, d'épargne ;
- former les élèves -futurs citoyens- pour leur permettre d'avoir des comportements financiers plus responsables et plus efficaces en faisant des choix raisonnés et en toute connaissance de cause en matière de services financiers ;
- faire acquérir aux élèves des connaissances et des compétences dans les domaines économique, bancaire, budgétaire et financier afin de mieux appréhender l'environnement économique ;
- permettre ainsi aux élèves, et par effet de diffusion à leurs parents, de mieux appréhender le monde économique.

Banque centrale, Institution de la République, **la Banque de France** met à disposition de la collectivité des ressources à usage pédagogique dans le domaine économique (Citéco, ABC de l'économie). Elle assure des missions de protection des consommateurs et d'inclusion bancaire. Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, elle a développé depuis plusieurs années des actions en faveur des collégiens issus des réseaux d'éducation prioritaire. Reconnue par l'État, en décembre 2016, opérateur national de la stratégie d'éducation financière, la Banque de France souhaite contribuer, au service de l'Éducation nationale, au renforcement des compétences des élèves dans les domaines économique, budgétaire et financier.

L'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP) a été créé en 2006 pour favoriser l'éducation financière du public ; un axe majeur de son action depuis l'origine est la production de contenus en direction des publics enseignants et scolaires. La Banque de France fait appel en ce domaine à l'IEFP en tant que partenaire de l'opérateur national.

II. AXES DE COLLABORATION

1. Formation des enseignants de l'Éducation nationale

En priorité, les académies de Besançon et de Dijon et la Banque de France développeront des actions de formation et de sensibilisation communes pour les enseignants, en intégrant l'IEFP et les différents partenaires de la stratégie nationale selon leurs disponibilités.

A. En qualité d'opérateur national de la stratégie d'éducation financière, la Banque de France propose :

La formation continue des enseignants qui s'inscrira dans le Plan Académique de Formation (PAF) :

- ✓ sous la forme de sessions de sensibilisation à l'éducation financière co-animées par des professeurs formateurs et agents de la Banque de France,
- ✓ et de stages d'immersion en entreprise.

Sont en priorité concernés, les professeurs des écoles, les professeurs de mathématiques et plus largement tous ceux qui interviennent dans la construction du parcours citoyen des élèves au collège, les professeurs d'économie-gestion, les professeurs des sciences économiques et sociales au lycée.

Comme le précise l'accord cadre du 11 octobre 2017, la diffusion de supports pédagogiques, conçus conjointement entre l'Éducation nationale, la Banque de France et l'IEFP, disponibles sur EDUSCOL et repris sur les portails Mes questions d'argent et la finance pour tous.

La découverte de la Cité de l'économie et de la monnaie de la Banque de France « CITECO », soit à l'occasion d'un déplacement, soit au moyen d'actions délocalisées.

La mise à disposition d'un passeport d'éducation budgétaire pour les collégiens auprès des enseignants, pour distribution à leurs élèves de 4^{ème} à l'issue d'une séance sur l'éducation économique, budgétaire et financière.

B. En tant qu'institution de la république, la Banque de France propose :

La tenue de séminaires organisés à l'attention des enseignants et éventuellement de leurs élèves sur des sujets divers, dans les locaux de la Banque de France.

La présentation auprès des professeurs des lycées et collèges, par les équipes de la Banque de France, d'exposés synthétiques sur des thèmes d'actualité liés à la politique monétaire ou à d'autres sujets de la compétence d'une Banque centrale.

2. Les actions pour les élèves

En complément, les académies de Besançon et de Dijon et la Banque de France pourront développer des actions communes pour les élèves, en intégrant l'IEFP et les différents partenaires de la stratégie nationale selon leurs disponibilités.

A. En qualité d'opérateur national de la stratégie d'éducation financière, la Banque de France propose :

La tenue d'ateliers pédagogiques sur des thématiques économiques monétaires et financières.

L'accueil d'élèves lors d'évènements co-organisés avec l'Éducation nationale, notamment durant la semaine de l'argent ou autres initiatives conjointes.

B. En tant qu'institution de la république, la Banque de France propose :

Le témoignage de professionnels de la Banque de France sur les métiers du secteur bancaire et les formations qui y conduisent en direction des collégiens en classe de troisième et des lycéens de première et de terminale.

La diffusion de supports d'information sur les métiers et les modalités de recrutement de la Banque de France.

L'accueil par la Banque de France, en fonction des possibilités offertes sur ses sites, des élèves ou étudiants qui, dans le cadre de leur cursus scolaire (stages d'observation pour les 3^{ème} et secondes, stages dans le cadre du baccalauréat professionnel ou du BTS), doivent effectuer une période en entreprise. Il est également envisagé de proposer des possibilités d'alternance pour certains cursus.

Comme le précise l'accord cadre du 11 octobre 2017, au titre de sa responsabilité sociétale et environnementale, la Banque de France accueillera également chaque année dans ses locaux, **des collégiens de 4^{ème} et/ou 3^{ème} des**

zones d'éducation prioritaires (REP et REP+). Le nombre de jeunes accueillis et les sites d'accueil seront définis annuellement entre les parties.

3. Les autres actions (optionnelles)

Les partenaires pourront aussi désigner un ou plusieurs établissements bénéficiaires et définir ensemble, d'autres éléments pour les élèves ou équipes pédagogiques, tels que :

- Soutien pédagogique d'élèves en petits groupes,
- Parrainage individuel d'élèves,
- Actions ponctuelles et référent professionnel,
-

4. Communication

L'éducation économique, budgétaire et financière sera valorisée par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires.

Les cosignataires se tiendront informés des projets d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tout dispositif nouveau pouvant faire l'objet d'avenants.

III. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

1. Composition et mission du groupe de pilotage

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la Banque de France et les académies de Besançon et de Dijon. Les recteurs et le directeur régional ou leurs représentants définiront le plan d'actions annuel, ses modalités et désigneront les personnes chargées de le mettre en œuvre.

2. Confidentialité et sécurité

Les informations recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention peuvent avoir un caractère confidentiel. Les stagiaires et enseignants sont tenus au secret professionnel concernant toute information qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence dans une entreprise du secteur. Le rectorat de l'académie de XX informe ses personnels, les élèves et étudiants de cette clause de confidentialité. Celle-ci vaut également pour toutes les informations recueillies au sein de l'Éducation Nationale.

IV. DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

La présente convention prend effet à compter de la date de signature ; elle est conclue pour une durée trois ans renouvelable par tacite reconduction. Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des académies de Besançon et de Dijon et de la Banque de France sous la forme d'avenant.

La convention pourra être résiliée par les académies de Besançon et de Dijon ou la Banque de France sous réserve d'un préavis de six mois. Dans tous les cas, les actions déterminées pour l'année scolaire en cours, seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les élèves.

V. LITIGES

Tout litige né de l'exécution de la présente convention qui ne pourrait pas être réglé à l'amiable par les académies de Besançon et de Dijon et la Banque de France, sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait à Dijon, le 10 octobre 2018, en trois exemplaires originaux

Le Recteur de la Région
Académique Bourgogne-
Franche-Comté
Recteur de l'académie de
Besançon,
Chancelier des Universités

La Rectrice de l'académie de
Dijon,
Chancelière des Universités

Le directeur régional de la
Banque de France
de Bourgogne-Franche-Comté

Jean-François CHANET

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY François BAVAY

ANNEXE 1

Coordonnées des personnes en charge de la mise en œuvre de la convention

- **pour l'Académie de Besançon :**

Délégation académique aux formations
professionnelles initiale et continue
T. 03 81.65 74 48
ce.dafpic@ac-besancon.fr

- **pour l'Académie de Dijon :**

Délégation académique aux formations
professionnelles initiale et continue
T. 03 45 62 76 09
ce.dafpic@ac-dijon.fr

pour la Banque de France :

Directeur départemental de la Côte d'Or
Lionel BRUNET
T. 03 80 50 41 39
lionel.brunet@banque-france.fr

Directrice départementale de la Haute-
Saône
Mme Marie-Anne ROUQUIER
T. 03 84 75 98 00
marie-anne.rouquier@banque-france.fr

Directeur départemental du Doubs
M. François SAUVAGE
T. 03 81 65 21 01
francois.sauvage@banque-france.fr

Directeur départemental de la Saône-et-
Loire
M. Cédric TRAVERSAZ
T. 03 85 21 06 01
cedric.traversaz@banque-france.fr

Directeur départemental du Jura
M. Denis PRAT
T. 03 84 87 21 51
denis.prat@banque-france.fr

Directeur départemental de l'Yonne
M. Jean-Claude BOUEROUX
T. 03 86 51 87 10
jean-claude.boueroux@banque-france.fr

Directrice départementale de la Nièvre
Mme Maryse DAIN
T. 03 86 59 77 59
maryse.dain@banque-france.fr

Directeur départemental du Territoire de
Belfort
M. Gilles DETRIE
T. 03 84 57 54 01
gilles.detrie@banque-france.fr

Pôle régional en charge des relations avec
l'Éducation nationale
M. Guillaume MAURY
T. 03 80 50 41 82
etudes-bfc@banque-france.fr